



Arrêté N° 20 – 2024

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux déposée le 26 Mars 2024 par KAMAK Ingénierie – Affaire suivie par Mr SABATIER Jérôme – Zone i.parc – Rue Auguste Sutter – Immeuble passerelle – 86130 JAUNAY MARIGNY pour la réalisation de sondage de reconnaissance géologique – A plusieurs endroits Rue de la Serpentine à CHARRON (17230).

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules Rue de la Serpentine afin de réaliser les sondages de reconnaissance géologique.

A R R E T E

Article 1^{er} : Du Lundi 15 Avril 2024 au Vendredi 31 mai 2024, l'autorisation est donnée à l'Entreprise KAMAK Ingénierie de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus.

Article 2 : pendant les travaux le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier sauf véhicules du chantier.

Article 3 : La chaussée sera réduite au niveau des travaux, la signalisation sera mise en place par l'Entreprise KAMAK Ingénierie.

KAMAK Ingénierie assurera la signalisation réglementaire du chantier de jour comme de nuit.

Article 4 : la remise en état de la chaussée, des trottoirs et des bas-côtés est impérative.

Article 5 : l'Entreprise KAMAK Ingénierie assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

Article 6 :

- La Directrice Générale Des Services,
- L'Entreprise KAMAK Ingénierie,
- La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise KAMAK ingénierie et à la Gendarmerie.

Fait à CHARRON, le 8 Avril 2024
P/Le Maire,
L'Adjoint délégué,

